



FORMULAIRE DE SAISINE CONSEIL MEDICAL/FORMATION PLENIERE

A remplir par l'employeur et à transmettre par courrier sous pli confidentiel à l'adresse suivante :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Secrétariat du conseil médical

9 Rue Chaigneau - CS 80030 - 79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE

Téléphone (de 8 h à 12 h00) : 05.49.06.31.40 ou 05.49.06.31.41

Mail : instancesmedicales@cdg79.fr

IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR :

COLLECTIVITE/ETABLISSEMENT :

⚠ Pour la facturation : si plusieurs SIRET, indiquer obligatoirement celui concerné par le dossier ou préciser le nom du service.

Adresse :

Personne chargée du dossier :

TELEPHONE :MAIL :

IDENTIFICATION DE L'AGENT:

NOM patronymique et Prénom : _____

NOM usuel _____

Date de naissance : ____/____/____ NIR (obligatoire) :

Adresse :

TEL/fixe :TEL/portable : Mail : @.....

Date d'entrée dans la collectivité :/...../..... Date d'entrée sur le poste actuel :/...../.....

Date de titularisation :/...../.....

Statut Titulaire affilié à la CNRACL Stagiaire affilié à la CNRACL

Nombre d'heures hebdomadaire :

Catégorie hiérarchique : **Grade actuel** :
(obligatoire)

Fonctions exercées :

Lieu des fonctions exercées :

Agent intercommunal : oui nom collectivité/établissement :

Médecin du travail :Médecin traitant :

Si expertise, date :

Nom médecin agréé

Service instances médicales/conseil médical/plénière Mise à jour le 20/06/2024

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des instances médicales du CDG79 ;Elles sont conservées pendant la durée de l'instruction du dossier et selon décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale. Conformément à la loi << informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant : instancesmedicales@cdg79.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

ARRETS (et soins le cas échant) ou joindre un tableau récapitulatif			
Nature	Survenu le :	Arrêt (ou soins) du	au

OBJET(S) DE LA SAISINE*

- ***Imputabilité au service de :**
 - l'**accident de service** (en cas de faute personnelle ou toute autre circonstance particulière **démontrée par l'employeur** et de nature à détacher l'accident du service), **survenu le :**
 - l'**accident de trajet** (en cas de fait personnel ou toute autre circonstance particulière étrangère notamment aux nécessités de la vie courante **exposées par l'employeur**), **survenu le :**
 - maladie professionnelle ne bénéficiant pas de la présomption d'imputabilité** (maladie ne remplissant pas toutes les conditions des tableaux des MP du régime général ou maladie hors tableaux) **constatée le :**
- ***Si avis défavorable du médecin agréé, imputabilité au service d'une rechute de :**
 - Un accident de service/accident de trajet survenu le
 - Une maladie professionnelle / maladie contractée en service constatée le
- ***Demande d'allocation temporaire d'invalidité (ATIACL)**
 - Octroi
 - Révision : quinquennale sur demande
 - suite nouvel évènement radiation des cadres
- ***Demande de retraite pour invalidité**
 - imputable au service Suite MO, CLM, CLD

après avis d'inaptitude définitive de la formation restreinte
- ***Autres cas :**
 - Octroi d'un congé pour maladie résultant de blessures ou de maladie contractées ou aggravées soit en accomplissant un acte de dévouement dans un intérêt public, soit en exposant ses jours pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes
 - Le licenciement du stagiaire pour inaptitude physique imputable au service avec application d'une rente (si l'inaptitude fait suite à un AT ou une MP)
 - Saisine sur le rapport du directeur du SDIS en vue de l'attribution des prestations et indemnités des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (À noter que la saisine n'est pas obligatoire lorsque l'incapacité de travail qui résulte de l'accident ou de la maladie ne dépasse pas 15 jours et que l'imputabilité au service est reconnue par le président du conseil d'administration du SDIS)

***VOIR liste des pièces à joindre obligatoirement sur site internet : instances médicales/conseil médical formation plénière/constitution d'un dossier**

Service instances médicales/conseil médical/plénière Mise à jour le 20/06/2024

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des instances médicales du CDG79 ;Elles sont conservées pendant la durée de l'instruction du dossier et selon décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale. Conformément à la loi << informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant : instancesmedicales@cdg79.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Questions complémentaires / Observations

Fait à.....Le :Signature cachet de l'autorité

Service instances médicales/conseil médical/plénière Mise à jour le 20/06/2024

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des instances médicales du CDG79 ;Elles sont conservées pendant la durée de l'instruction du dossier et selon décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant : instancesmedicales@cdg79.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr